

COMMUNIQUE

Jean-Michel VERSTRAETE, prêtre de la Mission de France, âgé de 79 ans devait comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Douai le 7 octobre 2025 pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs commis entre 1998 et 2004 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le jugement n'a pas pu se tenir du fait de l'impossibilité de l'avocat des Parties civiles.

Le Tribunal Correctionnel a décidé d'un renvoi de l'affaire à l'audience du 2 décembre 2025.

Le 22 mars 2024, il avait déjà été condamné, pour ces mêmes faits, par le Tribunal pénal canonique à l'interdiction définitive de tout acte lié à l'exercice du ministère presbytéral, en public comme en privé.

La Mission de France regrette ce contretemps. Elle espérait que justice pourrait enfin être rendue. Elle exprime sa profonde compassion envers les personnes victimes et leurs parents, eux-mêmes membres de la Mission de France.

Elle réaffirme son engagement à servir la vérité, à soutenir la justice, à écouter les victimes et à prévenir toute forme d'abus.

Afin d'accompagner les personnes pouvant être victimes de toute forme d'abus commis au sein de l'Église, la Mission de France rappelle les moyens de contacter sa cellule d'écoute :

par courriel : celluledecoute@missiondefrance.fr ou par téléphone : 01 43 24 79 55.

Les personnes peuvent aussi contacter l'association France Victimes : 01 41 83 42 17.